

JOURNAL DE MONACO

Administration et Rédaction,
Rue de Lorraine, 13,
à Monaco (Principauté).

POLITIQUE, LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE.
PARAISANT LE DIMANCHE

Tous les ouvrages français et étrangers
dont il est envoyé 2 exemplaires sont
annoncés dans le journal.

INSERTIONS :

Annonces 25 Cent. la ligne
Réclames 50 id.

On traite de gré à gré pour les autres insertions

On s'abonne, pour la France, à Paris, à l'Agence Havas, rue J.-J. Rousseau, 3, et chez M. St-Hilaire, éditeur de musique du Conserv. imp. et direc. du Comptoir général des compositeurs rue du f. Poissonnière, 10
A Nice, LIBRAIRIE VISCONTI, rue du Cours.
à l'AGENCE-DALGOUTTE, rue Paradis, au coin du Jardin Public.

ABONNEMENTS :

Un An 12 Francs
Six Mois 6 id.
Trois Mois 3 id.

Pour l'étranger les frais de poste en sus.

Les abonnements comptent du 1^{er} et du 15 de chaque mois et se paient d'avance
Les lettres et envois non affranchis seront refusés. — Les manuscrits non insérés ne seront pas rendus.

Monaco, le 27 Novembre 1864.

ACTES OFFICIELS.

Le 15 novembre courant a eu lieu à l'hôtel de la Légation de Monaco à Paris, entre S. E. le Duc d'Acquaviva, chargé d'affaires de Son Altesse Sérénissime et S. E. M. de Bornemann, Ministre résident de Mecklembourg, l'échange des Déclarations par lesquelles les gouvernements de S. A. R. le Grand-Duc de Mecklembourg Schwérin et de S. A. S le Prince de Monaco déclarent vouloir admettre les bâtiments Mecklembourgeois dans les ports de la Principauté de Monaco et les bâtiments Monégasques dans les ports du Mecklembourg, sauf pour le cabotage, aux mêmes conditions que les bâtiments nationaux, en assimilant ainsi dans les ports respectifs les deux pavillons, et cela pendant cinq ans et au delà jusqu'à l'expiration de douze mois après que l'un ou l'autre des deux gouvernements aura annoncé l'intention de faire cesser l'effet de ces conventions.

NOUVELLES LOCALES.

S. A. S. Madame la Princesse Mère accompagnée des personnes de sa suite est arrivée jeudi dernier 24 novembre.

Le Prince est attendu au Palais aujourd'hui dimanche.

Les mains des Princes qui ne tenaient autrefois que l'épée, signent aujourd'hui des traités de commerce et de navigation, les sages ordonnances d'une bonne administration intérieure et extérieure ; elles sont « pleines de présents » et ne s'appliquent qu'à répandre des bienfaits.

S. A. S. Charles III vient de donner à son peuple un nouveau gage de sa préoccupation constante : le bien être pour tous au dedans, la dignité au dehors.

Aussi les chemins de la Principauté sont sans cesse couverts de nombreux visiteurs et notre délicieux pays, parfaitement administré, prospère toujours et prépare les voies d'un avenir encore meilleur. Son nom seul est un attrait puissant pour tous ceux qui demandent un doux repos sous un doux ciel, la sûreté dans un pays si honnête que les lois les plus vigilantes ne trouvent presque jamais l'occasion de déployer leur sévérité, pour ceux enfin qui recherchent les plaisirs de la société, de la musique, toutes les distractions qu'on trouverait difficilement ailleurs plus élégantes et plus faciles.

M. Mathieu (de la Drôme) est un prophète de malheur. — Comme tout est vieux, pourtant, sous le soleil ! — Le divin Homère, le premier, accoupla ces deux épithètes. — Lorsque le grand prêtre Chriséis, vient redemander sa fille Briséis à Agamemnon, — tenant dans ses mains les *bandelettes sacrées du Dieu qui porte l'arc*, — le roi des rois le repousse en lui disant : « prophète de malheur, tu ne m'as jamais annoncé rien d'agréable. »

Revenons d'Homère à M. Mathieu (de la Drôme). Il annonce la plus grande tempête du siècle pour les derniers jours de ce mois et les premiers du mois de décembre. De terribles perturbations atmosphériques se feront principalement sentir aux longitudes de la Vénétie et d'Odessa.

Venise est déjà éprouvée par les tempêtes : le grand canal ne sait plus où il en est ; les bourrasques en soulèvent incessamment les flots ; on n'est occupé qu'à repêcher et à remorquer les gondoles qui se noient. La Borra de Trieste a aussi fait des siennes. Un bâtiment a sombré. Les promeneurs ont été jetés à terre par le vent et à quelques pas de Venise, le train de Milan tenu en respect par *Eole* n'a pu avancer pendant deux heures, au mépris des efforts d'une locomotive de secours.

Notre littoral se trouve ainsi oublié dans ces sinistres prédictions et, quoique toutes les afflictions qui surviennent à la grande famille humaine trouvent en nous un sympathique écho, nous rendons grâce au ciel qui, au dire du grand prophète, ne veut pas se montrer inclément envers notre terre.

Tandis que nous nous jouissons de l'ombre comme en été, l'hiver règne partout en souverain, Marseille elle-même n'est pas à l'abri de ses atteintes.

Voici ce qu'on nous écrit en effet de cette ville :

Nous continuons à subir à Marseille une température assez anormale : une atmosphère brumeuse et la pluie, tel est le spectacle assez monotone auquel nous

assistons depuis près d'un mois. Jamais peut-être le soleil ne s'était montré aussi avare de ses rayons ; l'été de saint Martin lui-même, sur lequel on fondait quelque espérance, a aussi fait défaut à son échéance. Ces jours derniers, on a pu constater l'apparition de la neige ; cette blanche rosée n'a pas, il est vrai, pris de bien grandes proportions, puisque la plupart de nos compatriotes ne se sont pas aperçus de la présence des blancs flocons qui se fondaient en tombant. Mais nous devons toutefois constater cette apparition comme un phénomène assez extraordinaire dans nos contrées, à cette époque de l'année où habituellement la température est des plus clémentes.

Du reste l'hiver s'annonce partout, sous les plus sombres auspices. Les lettres de Russie assurent que depuis cent trente ans, on n'avait vu que deux fois une pareille précocité à la *froidure*.

Cronstadt, disent les correspondances, est entouré de glaces depuis le 16 novembre. Le navire français *Napoléon* a été amené avec de grandes difficultés dans ce port.

A Arkhangel, la *Dwina* septentrionale a gelé le 17, et l'Oka est prise. Le 15, le Volga charriait des glaces.

AUGUSTE MARCADE.

CHRONIQUE DU LITTORAL.

NICE. — S. A. I. le Grand-Duc Nicolas doit retourner dans notre ville pour y passer les fêtes de Noël. Le voyage de S. M. l'Impératrice Eugénie doit coïncider, dit-on, avec l'arrivée du S. A. I. le Grand-Duc héritier.

VILLEFRANCHE. — S. A. I. le grand duc Nicolas est parti dimanche à bord du *Vitiaz* pour se rendre à Livourne. La frégate l'*Alexander Newski* escortait la corvette sur laquelle était monté le prince.

Le grand duc Nicolas doit retourner, dit-on, auprès de l'impératrice de Russie, aux approches de Noël.

Il ne reste plus dans la rade que le yacht impérial l'*Aigle* et la frégate russe l'*Oleg* arrivée depuis quelques jours, et qui repart pour le Pyrée, sa station ordinaire.

ANTIBES. — M^{sr} Sibour, évêque de Tripoli, chanoine de St-Denis, qui était arrivé dans notre ville dans un état presque désespéré, est mort vendredi 18 novembre.

S. G. était le cousin de l'archevêque de Paris frappé par un assassin à St-Étienne du Mont.

Mardi dernier, on a fait à ce vénérable prélat des obsèques magnifiques. NN. SS. les évêques de Fréjus, d'Evreux et de Ceram présidaient cette triste cérémonie.

TOULON. — Les nouvelles du département commencent à devenir plus satisfaisantes : les rivières du Gapeau et du Réal-Martin, quoique coulant toujours à pleins bords, sont cependant rentrées dans leurs lits; les plaines inondées ont beaucoup moins souffert qu'on ne l'avait supposé, et, si le beau temps qui règne depuis deux jours continue à se maintenir, on pourra commencer les travaux de la semence avec l'espoir d'obtenir de magnifiques récoltes.

L'inondation, qui avait momentanément interrompu les communications entre Hyères et les communes de l'Est, a disparu depuis avant-hier en permettant aux courriers et aux voitures publiques de traverser le pont du Gapeau situé entre Hyères et les Vieux-Salins.

Il paraît que l'on va s'occuper enfin de canaliser les plaines de la Garde, afin de ne plus exposer cette commune à rester une partie de l'hiver sous l'eau; on fera dans ce but des études sérieuses sur un projet excessivement simple présenté par un ingénieur civil qui propose de faire disparaître toute espèce de danger au moyen de travaux peu importants à exécuter au pont de la Clu.

— La frégate à vapeur de premier rang l'*Impératrice-Eugénie* a reçu l'ordre d'armer sur pied de guerre et de s'installer pour recevoir un officier général.

Ce navire est destiné à porter le pavillon de M. le contre-amiral Saisset, nommé au commandement de la division navale des mers de Chine et du Japon en remplacement de M. le contre-amiral Jaurès, arrivé au terme de sa mission.

On assure que M. le contre-amiral Jaurès sera nommé vice-amiral à la prochaine promotion, en récompense de la brillante conduite qu'il a tenue au combat de Simonosaki (Japon).

MARSEILLE. — Notre bourse a été vivement impressionnée par l'annonce de la réélection de M. Lincoln à la présidence des Etats-Unis. Les premières dépêches, reçues vers quatre heures, ont produit sous les arcades extérieures une sorte d'émeute pacifique. Bien qu'on s'attendit à la nouvelle, on s'arrachait les télégrammes des mains, et, en moins d'une heure, les cotons éprouvaient une hausse de dix francs. Vous savez que la question du coton se lie étroitement à la question d'Amérique. La réélection de M. Lincoln signifie, aux yeux du commerce, continuation des hostilités, et par conséquent, prolongation de l'état de choses auquel nous avons dû la pénurie du coton. A ce point de vue, le commerce, qui a une politique à lui, ne se montre pas chez nous très satisfait du triomphe de M. Lincoln. Une forte hausse sur les cotons au moment des arrivages de la nouvelle récolte, aggraverait nécessairement notre position financière, car nos exportations de numéraire suivront la même progression que les prix de ce textile.

CHRONIQUE PARISIENNE.

Paris, 23 novembre.

Jamais chroniqueur n'a eu moins de nouvelles à annoncer. — Aussi je glane çà et là.

M. Thouvenel, qui a été récemment indisposé, vient de partir pour Arcachon, où il passera l'hiver.

La note du *Moniteur* au sujet de l'achèvement des grands travaux d'utilité publique préoccupe assez vivement les esprits. On ne pense pas que le gouvernement laisse longtemps en suspens une question aussi importante. On s'attend donc à la réalisation prochaine du programme annoncé.

La première pièce que donnera M. Sardou est destinée au Gymnase. Elle sera intitulée : *les Vieux Garçons*; d'autres disent *les Célibataires*.

Donato, le danseur unipède qui a fait flocès cet été à Berlin, et qui devait venir à Paris pour créer un ballet que les plaisants n'auraient pas manqué d'appeler le ballet du *Pied qui r'mue*, est engagé pour la pantomime de Covent-Garden. En attendant les débuts de ce danseur éclopé, la direction du théâtre stimule la curiosité publique par ce seul mot : *Donato*, qui paraît quotidiennement à la meilleure place des journaux anglais. On a porté, dit-on, ses appointements à 70,000 par mois. M^{me} Furre ne les gagne pas.

Les frères Davenport, dont la réputation a quelque peu souffert des défis qui leur ont été offerts et des indiscretions qui ont fait perdre à leurs manifestations le caractère surnaturel, viennent, pour comble de disgrâce, de passer en police correctionnelle. Un spectateur les y a conduits pour réclamer les 26 francs qu'on lui a demandés pour un spectacle qui, disait-il, ne valait pas un penny. Le juge, après avoir entendu la réclamation, l'a repoussée. N'est-ce pas le cas de dire : *Fallait pas qu'y aille!*

CORRESPONDANCE ROMAINE.

Rome, 20 novembre 1864.

Les débats qui ont lieu aux Chambres de Turin absorbent ici toute l'attention publique : on lit avec la plus grande avidité les résumés des discours dans les télégrammes reçus par l'*Osservatore Romano*; quant au gouvernement, il paraît plus que jamais disposé à garder une attitude passive et à ne pas répondre à la dépêche du 15 septembre; le *Journal de Rome* a même reçu l'ordre de ne pas insérer les nouvelles qui se rapportent, soit directement, soit indirectement à la convention.

M. le baron de Bach a été reçu en audience par le Saint-Père; mais, d'après les personnes bien renseignées, il paraît que ce diplomate n'a apporté aucune instruction précise.

Hier matin, le Saint-Père a assisté à la grande cérémonie qui a eu lieu dans la grande basilique vaticane pour l'anniversaire de la dédicace de cette basilique. Sa santé est toujours excellente.

Les communications par terre entre Civita-Vecchia et Livourne sont toujours suspendues, car on n'a pas encore terminé les réparations du chemin de fer de Livourne à la Nunziatella, frontière pontificale. Les pluies ont détruit cette voie ferrée en plusieurs endroits, de telle sorte qu'il faudra de longs travaux pour la rétablir.

L'activité et l'énergie qu'ont déployées les gendarmes et les soldats de la division française ont réussi à dominer l'audace des brigands, qui avaient porté l'alarme et la consternation dans les provinces de Maritime et Campanie. Plusieurs de ces brigands ont été arrêtés, et d'autres sont rentrés dans le royaume de Naples.

Hier matin, a eu lieu, suivant les formalités d'usage, la réouverture solennelle du tribunal de la Rote. Les prélats auditeurs, après avoir reçu les visites des gentilshommes, des cardinaux, des ambassadeurs et des princes romains, se sont rendus avec une nombreuse suite de voitures au Vatican dans les salles du tribunal, où Mgr Place, auditeur de rote français, a lu le discours d'inauguration. Il a parlé sur les devoirs de la magistrature.

NOUVELLES DIVERSES.

Nous avons parlé dans notre dernier numéro du Cyclone qui avait désolé les côtes de l'Indoustan. On

commence à mesurer l'étendue des désastres. Les comptoirs français n'ont pas été moins éprouvés que les grandes possessions anglaises.

Voici du reste ce que dit le *Moniteur* à ce sujet :

Le ministre de la marine et des colonies a reçu du gouverneur des établissements français dans l'Inde des dépêches qui l'informent que dans la journée du 5 octobre, un ouragan terrible qui faisait en même temps à Calcutta les plus affreux ravages, a dévasté la ville et le territoire de Chandernagor.

La ville indienne a été presque entièrement détruite; les maisons construites en pierres ont beaucoup souffert; l'hôtel du Gouvernement a dû être évacué, et l'on n'a pu sauver qu'une partie des archives.

Aux environs de la ville presque tous les arbres ont été renversés; enfin on déplore la perte d'une grande quantité de bateaux chargés de riz.

Sept personnes ont péri sous les décombres des maisons; le nombre des blessés est considérable. — Des mesures ont été prises immédiatement pour rétablir les communications, relever dans chaque quartier un certain nombre d'habitations, distribuer des secours aux plus nécessiteux.

La nouvelle de cet affreux désastre est parvenue à Pondichéry le 14 octobre. Le gouverneur s'est empressé de réunir le Conseil d'administration de la colonie, qui a voté un crédit extraordinaire de 30,000 fr., pour subvenir aux dépenses les plus urgentes et permettre de distribuer des secours aux victimes de l'ouragan.

— Avant de regagner Bruxelles le roi des Belges est allé à Compiègne; chose assez singulière, la chambre qui lui est échue en partage, par le plus grand des hasards, est précisément celle où il a passé la première nuit de ses noces après son mariage avec une des filles du roi Louis-Philippe.

— Le vieux roi Louis de Bavière est arrivé à Rome le 12 novembre. Il a dû mettre cinq jours à faire le trajet de Sienna à Rome, car la pluie torrentielle et les neiges avaient interrompu les communications, tant sur les chemins de fer que sur les routes postales.

— Mgr de Jerphanion archevêque d'Alby, né au Puy, (Haute Loire) le 8 mars 1796, est mort le 19 novembre dans sa ville épiscopale.

Les obsèques de ce prélat ont eu lieu le 23 au milieu d'un grand concours de population.

— Un ouragan des plus violents, tel que de mémoire d'homme on n'en avait pas vu de pareil à Rio-Janeiro, a éclaté dans cette ville et dans la baie, le 10 octobre dernier, à six heures du soir.

Des torrents de pluie accompagnée de grêle très grosse sont tombés par un vent de sud-ouest en tornade, et il est peu de maisons de la ville où l'eau n'ait pénétré en causant de grands dommages. On évalue le mal à plusieurs millions de francs. Onze bâtiments marchands ont chaviré dans la rade, et plusieurs personnes ont péri, entre autres quatre hommes du vaisseau anglais stationnaire l'*Egmont*.

Les bâtiments de la marine militaire et de la marine marchande française, présents en rade, n'ont éprouvé aucun accident fâcheux. Plusieurs équipages français se sont distingués par la part honorable qu'ils ont prise aux actes de sauvetage, entre autres celui de la *Reine Marguerite*, de Marseille, capitaine Abeille, qui recueillit à son bord l'amiral anglais Elliot et sa femme, qui se trouvaient dans un canot coulant bas.

La *Veridiana*, de Bordeaux, capitaine Roux, a sauvé, au milieu des tourbillons de pluie et de grêle, et dans une obscurité profonde, illuminée seulement par la lueur des éclairs, l'équipage d'un navire Danois chaviré dans la tempête, ainsi que l'équipage du navire Espagnol *Paca* également chaviré.

Avant de repartir pour la France, le capitaine Roux a reçu du gouvernement brésilien une médaille d'honneur en souvenir de sa belle conduite dans cette terrible catastrophe.

BANQUE DES ETATS.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE FONDS PUBLICS
FORMÉE A PARIS PAR ACTE DU 15 NOVEMBRE.

Directeur-Gérant : M. J. MIRÈS.

Capital social. 100,000,000 fr.
Capital versé et de garantie 25,000,000

REPRÉSENTÉ

PAR 200,000 ACTIONS DE 500 FR.

LIBÉRÉES DE 125 FRANCS.

Versement en souscrivant 125 fr. par action.

Avant que les fondateurs de Sociétés puissent faire aucun appel de fonds, la loi, sagement prévoyante, exige qu'ils dressent et publient des statuts.

Mais la loi ne peut contraindre personne à en prendre connaissance, et il est certain que, d'ordinaire, la plupart des Actionnaires ignorent en souscrivant la portée des engagements qu'ils prennent.

Cependant il suffit d'examiner quelques points essentiels, pour se rendre parfaitement compte de ce qu'on fait.

Voici ces points :

- 1° La forme de la Société ;
- 2° Sa durée ;
- 3° Son capital ;
- 4° Son but ;
- 5° Les intérêts et dividendes ;
- 6° Le conseil de surveillance.

Faire connaître ces articles avec toutes leurs conséquences, me semblent une utile innovation. Ma pensée en sera d'ailleurs mieux comprise, et le concours que je demande pourra, de la sorte, être accordé autant à l'idée, qu'à celui qui la propose et la met en œuvre.

FORME DE LA SOCIÉTÉ.

L'importance du capital a rendu impérieuse la forme de la Société en commandite.

Toutefois, un article spécial en autorise la transformation en Société à responsabilité limitée anglaise ou française, si la loi modifiée le permet, ou enfin en Société anonyme belge ou suisse.

DURÉE DE LA SOCIÉTÉ.

Les Compagnies fondées pour exploiter un chemin de fer, une usine, etc., etc., ont une longue durée en harmonie avec leur objet permanent et avec les travaux qu'elles doivent exécuter ; mais il m'a semblé qu'une Société purement financière devait naître, vivre et finir sous la surveillance de ces intéressés fondateurs.

J'ai donc limité à dix années la durée de la Société.

Du reste, par un article spécial, il est dit qu'à l'expiration des dix années, l'assemblée des actionnaires pourra proroger la Société.

CAPITAL SOCIAL.

Le capital social est de cent millions, représenté par deux cent mille actions de 500 fr.

Les actions seront versées d'un quart, soit de 125 fr. conformément aux prescriptions de la loi pour la constitution de la Société.

Le capital de 125 fr. fonctionnera comme *capital de garantie*.

De nouveaux appels de fonds ne pourront avoir lieu qu'exceptionnellement et dans les cas prévus par les articles 8 et 10 des Statuts ; par exemple, pour compléter, au moyen d'un versement de 75 francs, les deux cinquièmes exigés par la loi pour rendre les actions négociables.

BUT DE LA SOCIÉTÉ.

J'ai voulu que le titre de la Société en exprimât nettement le but : *BANQUE DES ETATS, Société générale de fonds publics*. — Voici l'article qui, en limitant les facultés de la Société, précise le but :

« Art. 4. Les opérations de la Société sont exclusivement :

- » Les négociations et les souscriptions des emprunts d'Etats ;
- » Les prêts aux communes, départemens et établissemens publics. »

Ainsi la *Banque des Etats* ne sera rivale d'aucune Société. — Elle n'embrasse qu'une seule nature d'opérations, tandis que les autres Sociétés ont des facultés multiples.

La faculté unique de ne traiter qu'avec des gouvernemens et des administrations publiques assure-t-elle aux capitaux engagés une *sécurité* plus grande et des *bénéfices* plus considérables ?

Voici la réponse :

SÉCURITÉ DU CAPITAL.

La *Banque des Etats* offre surtout cet avantage : la sécurité parfaite du capital.

Pour les Etats, l'étude de leurs ressources, qui est facile, permet de bien connaître leur situation ; on ne s'engage avec eux qu'à des conditions parfaitement définies et dans des limites bien déterminées. Par conséquent, il n'y a pour une Société qui ne fait que des emprunts d'Etat, ni inconnu, ni imprévu.

En matière de commerce et d'industrie, les Sociétés financières donnent ou leur garantie effective ou leur garantie morale. En un mot, le crédit des Sociétés financières sert de point d'appui aux opérations qu'elles facilitent.

Pour les emprunts publics, au contraire, le crédit des Etats est la base principale.

Pour bien comprendre la différence qui résulte de ces deux situations, il suffit de se souvenir du sort des établissemens financiers fondés autrefois par MM. Jacques Laffitte et Ganneron, tandis qu'à côté de ces établissemens, une grande maison qui ne s'occupait que d'emprunts d'Etats grandissait et prospérait.

En outre, la *Banque des Etats*, par sa constitution, donne au capital une sécurité exceptionnelle.

En effet, en négociant ses actions par souscription publique et au pair, le fondateur de la *Banque des Etats* n'a aucun effort à tenter pour procurer aux Actionnaires un intérêt convenable sur le capital qui a été effectivement reçu par la Société.

Il n'a nul besoin de forcer les affaires pour assurer aux actions un revenu très raisonnable, puisqu'il suffit, pour obtenir ce résultat, du placement intelligent du capital social.

Autre considération : les valeurs provenant des emprunts d'Etats offrent des facilités de placement bien plus grandes que les actions industrielles.

La négociation de celles-ci ne s'opère qu'à la condition de leur créer un marché, ce qui n'est pas toujours aisé quand il s'agit d'affaires nouvelles.

Pour les valeurs d'Etats, au contraire, les difficultés sont pour ainsi dire nulles, d'abord à cause même de leur notoriété, et ensuite parce qu'il y a sur les différentes places de l'Europe des marchés établis et régulés ; dès-lors, si les conditions auxquelles les emprunts ont été faits sont très favorables, la négociation des titres est certaine.

BÉNÉFICES.

En examinant la nature des profits divers réalisés par les Sociétés financières, on reconnaît qu'ils se résument tous en prélèvement d'intérêts pour avances de fonds, et en commissions pour des garanties ou des facilités de crédit accordées.

Ces Sociétés recueillent aussi certains avantages en servant d'intermédiaires à l'industrie, soit en fondant des entreprises, soit en négociant leurs titres.

Les bénéfices que donnent les emprunts d'Etats sont si considérables qu'ils ne peuvent être comparés à ceux produits par l'industrie ; le fondateur de la *Banque des Etats* en a fait l'expérience par les deux emprunts qu'il a traités : l'un de 800 millions de réaux avec le gouvernement espagnol, l'autre de 400 millions de francs avec le gouvernement ottoman.

Ces deux affaires auraient donné ensemble cent trente millions de bénéfices, sans des circonstances inutiles à rappeler et qui ne peuvent plus se reproduire.

Pour la *Banque des Etats*, les avantages recueillis par les actionnaires seront d'autant plus élevés, qu'ils s'appliqueront à un capital de garantie, comme dans les banques anglaises, les compagnies d'assurances, etc., etc. ; c'est-à-dire que la fraction versée du capital social profite de l'intégralité des bénéfices.

Exemple :

En admettant que la *Banque des Etats* ne fasse dans l'année qu'une affaire de cent millions, et en supposant que les avantages de la commission, bonification d'intérêts, change de place, différence de capital, etc., etc., ne s'élèvent pas au-delà de 10 à 12 0/0, cela fait 10 à 12 millions de bénéfice.

Ce bénéfice, qui ne donne que 10 à 12 0/0 du capital social, représente effectivement 40 à 50 0/0 du capital versé.

Sans compter l'intérêt produit par les 25 millions versés, qui, employés ou en reports ou en fonds publics, facilement réalisables, donneront un supplément de revenu d'environ 7 à 8 0/0.

Ainsi, quel que soit l'aspect sous lequel on envisage les actions de la *Banque des Etats*, elles offrent une sécurité que l'on peut dire absolue et des avantages très considérables.

INTÉRÊTS ET DIVIDENDES.

ART. 41. « Les produits nets, déduction faite des frais généraux de gérance et d'administration, constituent les bénéfices. »

- » Sur ces bénéfices, on prélève annuellement, à titre d'intérêt, 6 0/0 du capital versé.
- » Ces six pour cent pourront être distribués par semestre.
- » Ce qui reste est reparti de la manière suivante :
- » 70 0/0 aux actionnaires ;
- » 10 0/0 au conseil de surveillance ;
- » 20 0/0 à la gérance.

CONSEIL DE SURVEILLANCE.

Après la souscription et la constitution de la Société, conformément à la loi, l'assemblée des actionnaires nommera les membres composant le conseil de surveillance.

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION.

La souscription est ouverte à partir du lundi 21 courant.

Un avis ultérieur fera connaître le jour de la clôture. Le versement en souscrivant est fixé à 125 francs par action.

Ce versement de 125 francs, comme dans les compagnies d'assurances, est un capital de garantie ; par conséquent, de nouveaux appels de fonds ne pourront avoir lieu qu'exceptionnellement et dans les cas prévus par les articles 8 et 10 des statuts (1).

On souscrit :

A PARIS, chez M. J. MIRÈS, rue Auber, n° 6 (près du nouvel Opéra),

Pour la PROVINCE et l'ÉTRANGER, adresser le montant des souscriptions en remises sur Paris, ou en billets de banque, par lettres chargées.

Dans les villes où la BANQUE DE FRANCE a des succursales, on peut verser au crédit de M. J. MIRÈS, et, dans ce cas, on doit joindre à la souscription la récépissé de la Banque de France.

MIRÈS

AUGUSTE MARCADE, *Rédacteur-Gérant.*

Orchestre des Bains de Mer de Monaco.

SOUS LA DIRECTION DE M. EUSÈBE LUCAS.

27 Novembre 1864.

CONCERT

PROGRAMME

2 HEURES DE L'APRÈS-MIDI.

- | | |
|--|------------|
| 1° Marche | FAUST. |
| 2° Ouverture | |
| 3° Chœur d'Ernani | VERDI. |
| 4° <i>Fruhling's lieder</i> , valse | GUNG'L. |
| 5° <i>Bluette</i> , polka-mazurka | E. LUCAS. |
| 6° Ouverture de la <i>Dame blanche</i> | BOÏELDIEU. |
| 7° Air du sommeil de la <i>Muette</i> | AUBER. |
| 8° <i>L'Oiseau bleu</i> , polka | BOUSQUET. |

8 HEURES DU SOIR.

SOLISTES : MM. TEGGE, clarinettiste.
BORGHINI, pianiste.
OUDSHOORN, violoncelliste.
DELPECH, cornet à piston.

- | | |
|---|---------------------|
| 1° <i>Hochzeitmarsch</i> , | MENDELSSOLNN. |
| 2° <i>Le Châlet</i> , Ouverture | AUBER. |
| 3° <i>Les Industrielles</i> , valse | GUNG'L. |
| 4° Concertino exécuté sur la clarinette par M. Tegge. | WEBER. |
| 5° <i>Guillaume Tell</i> , ouverture | ROSSINI. |
| 6° Duo pour piano et violoncelle sur des motifs du <i>Trovatore</i> , exécuté par MM. Borghini et Oudshoorn | GRÉGOIR ET SERVAIS. |
| 7° <i>Invitation à la valse</i> | WEBER. |
| 8° Fantaisie sur des motifs de la <i>Norma</i> exécutée sur le cornet à piston par M. Delpech | ARBAN. |

(1) Art. 8. — Si la loi sur les sociétés en commandite ou celle à responsabilité limitée ne sont pas modifiées relativement au versement des deux cinquièmes nécessaires pour permettre la négociation des actions, un versement complémentaire de soixante-quinze francs par action pourra être appelé par le gérant.

Art. 10. — Si, par suite des opérations de la Société, le versement intégral des actions était nécessaire, elles seraient au porteur après leur complète libération.

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO.

Arrivées du 19 au 25 Novembre 1864

NICE. b. <i>Le Voila</i> , c. Olivier,	m. d.
MENTON. b. <i>Sylphide</i> , c. Corras,	id.
STE-MAXIME. b. <i>Trois Amis</i> , c. Chaise,	briques
NICE. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	m. d.
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	en lest
ID. b. <i>Mont de piété</i> , c. Ballestra,	m. d.
MARSEILLE. b. <i>Ardita Carrara</i> , c. Landino,	id.
MENTON. b. <i>Conception</i> , c. Cosso,	id.
VINTIMILLE. b. <i>Miséricorde</i> , c. Marcenaro,	en lest
NICE. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	id.
ID. b. <i>Miséricorde</i> , c. Viale,	m. d.
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.
ID. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	id.
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.
ID. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	id.
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.
ST-REMO. b. <i>St-Laurent</i> , c. Gazzolo,	id.
NICE. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	en lest
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.
FINALE. b. <i>St-Martin</i> , c. Maggi,	charbon
NICE. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	en lest
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.
ID. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	id.
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.

Départs du 19 au 25 Novembre 1864.

CANNES. b. <i>Le Voila</i> , c. Olivier,	en lest
NICE. b. <i>Sylphide</i> , c. Corras,	m. d.
MENTON. b. <i>Trois Amis</i> , c. Chaise,	briques
NICE. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	en lest
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.
MENTON. b. <i>Mont de piété</i> , c. Ballestra,	m. d.
PORT MAURICE. b. <i>Ardita Carrara</i> , c. Landino,	id.
NICE. b. <i>Conception</i> , c. Cosso,	id.
MARSEILLE. b. <i>Miséricorde</i> , c. Marcenaro,	en lest
NICE. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	id.
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.
ID. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	m. d.
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	m. d.
ID. b. <i>St-Laurent</i> , c. Gazzolo,	id.
NICE. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	en lest
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	m. d.
MENTON. b. <i>St-Martin</i> , c. Maggi,	charbon
NICE. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	en lest
ID. b. v. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.
ID. b. v. <i>Bull-Dog</i> , c. Flury,	id.
ID. <i>Palmaria</i> , c. Imbert,	id.

PRENDRE AUJOURD'HUI

(Tirage irrévocablement en novembre.)

chez tous les Libraires, Débitants de tabac, Billets à 25 e. de ces trois Grandes loteries autorisées en France.

Capital (ensemble) 2,375,000 Francs.

(Tous lots immédiatement payés en espèces.)

LOTÉRIE DES ENFANTS PAUVRES (1,500,000 fr.)

603 Lots. — Gros lot 150,000 fr. pour 25 c.

LOTÉRIE DES ANDELYS (750,000 francs.)

310 lots. — Gros lot 100,000 fr. pour 25 c.

LOTÉRIE MUNICIPALE DE SAINT-CLOUD.

Garanties complètes: tirages publics (Hôtel de Ville) sous la surveillance de l'Autorité.

Si à Monaco on ne trouve pas de billets, adresser immédiatement (en mandat de poste ou timbres-poste) au Directeur du BUREAU EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris, 5 francs pour recevoir par retour du courrier 20 billets assortis de ces trois Grandes Loteries.

LA PATERNELLE.

Compagnie Anonyme

D'ASSURANCES GÉNÉRALES SUR LA VIE, CONTRE L'INCENDIE, ETC.

ASSURANCE DES ENFANTS.

A. DALBERA,

Agent de la Compagnie dans la Principauté de Monaco.

Bulletin Météorologique du 20 au 26 Novembre.

DATES	THERMOMÈTRE CENTIGRADE			ÉTAT ATMOSPHÉRIQUE	VENTS
	8 HEURES	MIDI	2 HEURES		
20 9bre	14 »	15 »	16 »	beau	nul.
21 »	13 »	14 »	14 »	pluie	id.
22 »	14 »	15 »	15 »	beau	id.
23 »	14 »	16 »	16 »	id.	id.
24 »	13 »	13 »	13 »	pluie	vent
25 »	10 5/10	13 »	13 »	beau	nul
26 »	11 »	13 »	13 »	pluie	id.

Blanchissage & Raccornodage à neuf de Dentelles

Rue de l'Église, 7.

Avis aux Actionnaires et aux Capitalistes.

BANQUE DES ACTIONNAIRES

24, rue Feydeau, Paris.

GRANDES OPÉRATIONS FINANCIÈRES.

On reçoit tous les Capitaux et titres en compte de participation. — Répartition trimestrielle. — Résultats des trimestres précédents 15 à 25 %. Achat et vente de titres. — Reports. — Paiement et escompte de coupons. — Renseignements sur toutes les actions. — Envoi franco des Statuts sur demande au Directeur-Gérant.

De toutes les liqueurs, celle qui nous paraît satisfaire le mieux aux exigences des palais les plus gourmets, des estomacs les plus paresseux, est incontestablement la Liqueur des Moines Bénédictins de l'abbaye de Fécamp.

LIQUEUR DES MOINES BÉNÉDICTINS

DE L'ABBAYE DE FÉCAMP.



BASE SPIRITUEUSE. — Eaux-de-vie de Cognac des premiers crus. PARTIE ACTIVE. — Plantes croissant dans les falaises de Normandie, récoltées et infusées au moment de la sève ou de la floraison.

QUALITÉS. — Tonique, anti-apoplectique, éminemment digestive et d'un goût exquis.

ENTREPÔT GÉNÉRAL: LEGRAND, à Fécamp (S.-Inférieure) Maison à Paris, rue Vivienne, 19.

Cette liqueur se trouve en France et à l'étranger dans tous les cafés, chez les négociants en vin et spiritueux, confiseurs, épiciers, marchands de comestibles, etc.



PLUS DE CHEVEUX BLANCS

MELANOGÈNE

De DICQUEMARE AINÉ, de ROUEN.

Pour teindre à la minute en toutes nuances les cheveux et la barbe, sans danger pour la peau et sans aucune odeur. Cette Teinture est supérieure à toutes celles employées jusqu'à ce jour.

Prix: 6, 12 et 15 fr. — Fabrique à Rouen, rue St-Nicolas, 39. — A Paris, chez M. LEGRAND, parfumeur, 207, rue St-Honoré.

CORRESPONDANCE

ENTRE NICE ET MONACO

Durée de la traversée:

1 heure.

SERVICE DES BATEAUX A VAPEUR.

SAISON D'HIVER

1864-65.

DÉPARTS DE NICE.

1 ^{er} départ	11 h. du matin	(<i>Bull-Dog</i>)
2 ^{me} id.	1 h. du soir	(<i>Palmaria</i>)
3 ^{me} id.	4 h. »	(<i>Bull-Dog</i>)
4 ^{me} id.	6 h. »	(<i>Palmaria</i>)

DÉPARTS DE MONACO.

1 ^{er} départ	9 h. du matin	(<i>Palmaria</i>)
2 ^{me} id.	1 h. du soir	(<i>Bull-Dog</i>)
3 ^{me} id.	3 h. »	(<i>Palmaria</i>)
4 ^{me} id.	10 h. 1/2	(<i>Bull-Dog</i>)

PRIX DE LA TRAVERSEE (EMBARQUEMENT ET DÉBARQUEMENT COMPRIS)

Sur le BULL-DOG 2 fr. — Sur la PALMARIA 1 fr. 50 cent.

Les Billets de passage sont délivrés au bureau de l'Agence situé sur le port.

Des Omnibus spéciaux partant du quai du Pont-Neuf, à côté du Café de l'Univers sont affectés à desservir chaque départ et chaque arrivée des bateaux.

SERVICE EN VOITURES

DÉPART CHAQUE JOUR: { DE NICE, à 10 heures du matin. DE MONACO, à 8 id.

Le bureau des voitures est situé quai du Pont-Neuf, à côté du Café de l'Univers.

CORRESPONDANCE ENTRE MONACO & MENTON

DEUX DÉPARTS CHAQUE JOUR { De Monaco à 8 h. du matin et à 3 h. de l'après-midi.

EN VOITURE: { De Menton à 11 id. et à 5 h. id.

Prix de la place: 2 Francs. — Bureau à Menton aux Messageries Impériales.